

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le huit septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaient présents (15) : Mesdames Isabelle BOUREL-CASAERT, Anne-Marie DELAFOSSE, Nathalie GUEDIN, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE, Florence POLLET, Messieurs, Daniel BENARD, Jean-Claude BLEUZEN, Vincent CONSEIL, André DUJARDIN, Jacques DUVAL, Didier GENESTE, Sébastien LAMOTTE, Michel MATTLE, Ambroise PAMART.

Absents excusés (4) : Anthony AGUADO donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Delphine VARNIER donne procuration à Monsieur LAMOTTE Sébastien, Ginette PREVOST, Vincent HUET.

Secrétaire de séance : Michel MATTLE

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du 25/06/2015 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

B- ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour :

- Délibération rectificative à la délibération 2015-018 contrat de maintenance SDE76 Eclairage public
- Délibération tarifs Semaine des Arts 2015
- Confection agenda 2016

AFFAIRES GENERALES

1- Cimetière

Dans le cadre de la reprise des concessions en état d'abandon, le second constat contradictoire a été dressé le 3 septembre 2015.

Madame le Maire informe qu'aucune famille ne s'est présentée au cimetière.

36 tombes sont concernées par la procédure de reprise. Le second procès-verbal a été adressé aux descendants et successeurs connus. Passé le délai d'un mois à compter de la date de notification de celui-ci et de l'affichage en Mairie, le Conseil municipal pourra décider de la reprise des concessions. Un arrêté de reprise, établi par le Maire, rendra exécutoire la décision de l'assemblée délibérante et pourra être suivi, 30 jours après sa publication, de l'enlèvement des monuments restés sur les concessions et du transfert des restes des personnes inhumées à l'ossuaire communal.

L'assemblée délibérante devra acter cela lors du prochain Conseil municipal.

Madame le Maire informe que les délais doivent être strictement respectés, et que le solde de la subvention va être demandé.

Monsieur Lamotte demande si, une fois la procédure de reprise de concessions terminée, d'autres sépultures devront être relevées. Madame le Maire répond qu'il sera préférable d'identifier les besoins de la commune sur ce projet avant de relancer une procédure.
Monsieur Dujardin fait part que le columbarium n'est pas très fleuri, il pourrait être engazonné.

2- SDE76 : Maintenance et dépannage ponctuel de l'éclairage public

Il convient d'apporter une modification à la délibération 2015-018.

En effet, dans la délibération l'adhésion au contrat de maintenance de l'éclairage public pour la prestation de base de maintenance préventive et curative pour la période, courait du 1^{er} juillet au 30 juin 2019.

Compte tenu du fait que la délibération n'a pas été prise en compte par le SDE76, il convient de modifier la date de d'adhésion au contrat à savoir du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2019. Le contrat étant sur 4 ans.

A l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal décide modifier la date d'adhésion au contrat de maintenance de l'éclairage public du SDE76, à savoir du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2019.

AFFAIRES FINANCIERES

3- Décision modificative n°1

Compte tenu de la création du plateau surélevé Rue du Bourg et de son marquage « Signature », des travaux réalisés par STGS sur le compteur école et logement de fonction, il convient d'ouvrir deux lignes de crédits budgétaires pour permettre le règlement des dépenses en prélevant sur les dépenses imprévues soit 6000€.

Aussi suite à un trop perçu de taxe d'urbanisme acquittée à tort par Monsieur DUCASTEL le 16/08/2012 compte-tenu de la destruction de la construction, il convient d'ouvrir une ligne de crédits budgétaires en prélevant sur les crédits prévus en dépenses imprévues 888€.

Monsieur Bleuzen informe que nous allons récupérer la Taxe d'aménagement de la nouvelle construction sur la parcelle. Le montant sera d'autant plus intéressant pour la commune.

DEPENSES INVESTISSEMENT

D2313-1012 +1400€

D2152-1012 + 6000€

D 10223 + 888€

D 020 - 8288€

Monsieur Conseil demande si une subvention est demandée pour le plateau surélevé. Madame Delafosse répond par l'affirmative notamment par le biais des amendes de police.

Achat mobilier et de matériel pour les écoles

D2184-1011 +2000€

D2188-1011 +2000€

D2313-1011 -4000€

Madame le Maire, informe l'assemblée que des achats ont été faits pour le groupe scolaire, comme des tables de cantine pour les maternelles, des vélos, des draps, du mobilier, un réfrigérateur, micro-ondes. Autant de dépenses qui n'étaient pas prévues.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à apporter les modifications budgétaires en dépenses d'investissement.

Madame le Maire informe qu'il est possible que des réajustements budgétaires seront à prendre pour la section de fonctionnement.

4- Tarifs Semaine des Arts 2015

La commission semaine des Arts s'est réunie le mardi 1^{er} septembre 2015. Une proposition de tarifs est présentée à l'assemblée délibérante.

Tarifs des spectacles à l'unité 6€ - carnet de 10 entrées : 54€

Soirée Mardi 10 Norbert le Transformiste et Samedi 14 Concert Jazz Philippe Crestée : 12€

Madame le Maire informe que c'est la 1^{ère} fois depuis la création de la Semaine des Arts que les tarifs augmentent.

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal valide les prix proposés par la commission Semaine des Arts.

5- Vote de subvention Association Tennis Club Préaux

Lors du dernier Conseil municipal, l'assemblée délibérante avait fait le choix de ne pas s'exprimer sur la subvention demandée par le Tennis Club de Préaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 11 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, que la somme de 400€ soit attribuée au Tennis Club.

6- Vote des subventions pour les associations extérieures

Le Conseil municipal décide de la manière suivante d'allouer une subvention aux différents organismes extérieurs :

Fonds départemental d'aide aux jeunes 2015 : 398.36 €, à l'unanimité contre

AREHN : 80 € contre : 1 abstention : 0 pour : 16

Mission locale : 2095.72 € à l'unanimité pour

Département Fonds de Solidarité Logement : 1316.32 € remis au CCAS

BTP CFA Dieppe : contre 16 ; abstention : 1

AIDES demande de subvention contre : 15 abstention : 2

Restaurants du cœur : demande de subvention remis au CCAS

AFSEP : demande de subvention contre : 16 abstention : 1

Association des maires ruraux de France : à l'unanimité contre

France ADOT 76 : contre : 16, abstention : 1

Vie et espoir : contre : 16, abstention : 1

MARCHES PUBLICS

7- Travaux centre médical

Le dossier de permis de construire a été déposé le 5/08/2015, des pièces manquantes nous ont été demandées.

Le délai d'instruction est de 5 mois, compte-tenu du fait qu'il s'agit d'un bâtiment ERP (Equipement recevant du Public).

Monsieur Bleuzen informe que les services instructeurs demandent des éléments complémentaires.

8- Délibération : avenant au marché de La Devilloise de Chauffage, contrat de sous-traitance (plafond et encoffrement) au-delà des 5% du marché.

Les travaux du Groupe scolaire sont terminés. Toutes les huisseries extérieures ont été remplacées. Les travaux de ventilation ont fait l'objet d'un encoffrement sur les moteurs, sauf celui dans les toilettes maternelles.

La Devilloise de Chauffage a eu recours à une entreprise afin que celle-ci puisse intervenir sur les travaux de modification des plafonds et d'encoffrement. Il est nécessaire de prendre un avenant au marché de la Devilloise compte tenu du fait que le devis est supérieur à 5% du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au marché de la Devilloise de chauffage.

9- Convention raccordement gaz naturel Espace de la Clef des Champs.

Dans le cadre du raccordement au gaz naturel de la Clef des Champs, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention. Le coût de l'opération est de 1417,12€.

La résiliation a été faite avant la fin du contrat, le coût des frais de résiliation auraient dû être plus importants que le coût du passage au gaz naturel.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour raccorder l'Espace culturel et sportif au gaz naturel.

RESSOURCES HUMAINES

10- Tableau des emplois au 1^{er} septembre 2015

Tableau des effectifs				
Cadres ou emplois	Catégorie	effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Taux %
ADMINISTRATIF				
REDACTEUR				
Rédacteur	B	1	1	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF				
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1	100%

Adjoint administratif 2ème classe	C	2	2	67,10%
				57,10%
TECHNIQUE				
ADJOINT TECHNIQUE				
Adjoint technique 2ème classe	C	9	9	100%
				100%
				100%
				38%
				68,6%
				82,1%
				83,7%
				13,5%
				95,6%
MEDICO SOCIAL				
ATSEM				
Atsem principal 2ème classe	C	2	2	88,70%
				88,70%
ANIMATION				
ANIMATEUR				
Animateur	B	1	1	100%
ADJOINT D'ANIMATION				
Adjoint d'animation 2ème classe	C	11	11	100%
				90,80%
				33,30%
				15,70%
				18,00%
				43,30%
				37,20%
				31,50%
				10,10%
				10,10%
				28,10%

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le nouveau tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2015.

Questions diverses

11- Elections régionales décembre 2015

Madame le Maire fait part aux conseillers que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochain.

12- Enfouissement des réseaux éclairage public et France Télécom Rue aux Juifs,

La ligne HTA traversant la Rue aux Juifs va être enfouie.

Un lotissement va prochainement être créé sur la propriété de Monsieur et Madame BONS pour lequel un renforcement du raccordement électrique va être nécessaire. Il serait opportun que les autres réseaux soient également enfouie sur cette portion afin d'éviter une surcharge de coûts.

13- Confection agenda 2016

L'agenda 2016 va pouvoir être produit, les commerçants et entreprises alentours ayant sponsorisé ce projet. Agenda offert.

14- Questions ouvertes

Monsieur Geneste fait part que la poubelle au niveau de la Place du Goubert est pleine tous les week-ends.

Madame le Maire informe que dorénavant l'ensemble des conseillers recevront les comptes rendus des réunions des syndicats comme le SIAEPA du Crevon, le Pays entre Seine et Bray...

Madame le Maire informe que des travaux au pont de la Bellevue sont entrepris pour un mois, la circulation est déviée.

Monsieur Bénard informe que devant la propriété Biville la circulation est difficile compte tenu de la présence de buses.

Madame Bourel informe que le mât du drapeau au niveau du monument aux morts va tomber, il faudrait le sceller.

Monsieur Dujardin demande ce qu'il en est de la sente à côté de chez lui, du fait qu'elle ne mène à aucun endroit. Madame Delafosse répond qu'elle ira sur place.

La séance est levée à 22h30